

Participer à l'accompagnement à la scolarité MJC Boby Lapointe de Villebon-sur-Yvette (91)

LA STRUCTURE

La MJC Boby Lapointe est inscrite comme un acteur de l'animation de son territoire. La structure propose de nombreuses activités culturelles et sociales. Programmation annuelle musicale et théâtrale, stages d'initiation pendant les vacances scolaires, animation multimédia, ateliers musicaux...

La MJC a pour vocation au travers de ses activités de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture.

L'accompagnement à la scolarité soutenu par la MJC est réalisé dans le cadre d'un CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire).

Le CLAS a trois objectifs principaux : L'aide aux devoirs, l'ouverture culturelle des jeunes et l'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants. Actuellement l'accompagnement se divise en deux niveaux : Collège et Primaire.

LES MISSIONS

Les principales missions du volontaire seront les suivantes :

- Co-Animer l'aide au devoir et les temps ludiques du CLAS collège et primaire ;
- Assurer le suivi des jeunes dans leur méthodologie et dans leurs devoirs ;
- Imaginer et mettre en œuvre des animations ludiques qui mobilisent les savoirs des jeunes ;
- Mettre en place des outils pédagogiques de révision des notions scolaires ;
- Soutenir l'animation globale de la MJC.

Le volontaire effectuera sa mission toujours dans l'après-midi / soirée, avec des horaires variables définis ensemble en fonction des besoins de l'activité et de vos disponibilités.

Autres avantages : Défraiement transport en communs.

Durée de la mission : 8 mois, 24 heures par semaine

Date de démarrage souhaitée : 4 novembre 2019

Adresse de la structure : 8, rue des maraîchers - 91140 Villebon-sur-Yvette

Nombre de postes : 1 volontaire

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui

Accessibilité aux mineurs dès 16 ans : Oui

La candidature est à envoyer par mail à la Fédération des MJC en Ile-de-France :

volontariat@mjcidf.org

Le Service Civique, indemnisé 580 euros par mois, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation d'handicap. Sans condition de diplôme, seuls comptent les savoirs-être et la motivation, les volontaires s'investissent dans une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une structure publique ou encore d'une collectivité.